

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2020

---

PARRAINAGE CITOYEN POUR LES RÉFUGIÉS ET APATRIDES - (N° 3219)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL6

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« soumise »,

rédigier ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 9 :

« au vote du Parlement en fonction des résultats de l'expérimentation. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de la seconde phrase est trop imprécise. Il convient d'une part de rappeler qu'un tel dispositif ne doit pas pouvoir être reconduit sans l'accord du Parlement. Par ailleurs, seuls les résultats concrets de ce dispositif doivent guider le vote du Parlement au risque d'encourager un dispositif qui, en réalité, ne sert à rien.